

---

**ÉVACUATION DU SQUAT PYRAMIDE À LYON 7<sup>E</sup> :**  
**LA VILLE DE LYON RAPPELLE LES OBLIGATIONS DES SERVICES**  
**DE L'ETAT EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE**

---

**A quelques jours de la trêve hivernale, la Préfecture du Rhône annonce son intention d'organiser l'expulsion du squat Pyramide à Lyon 7<sup>e</sup>. L'opération pourrait avoir lieu ce lundi 30 octobre et ce, sans engagement de mise à l'abri de l'ensemble de ses occupants. Une situation qui inquiète la Ville de Lyon. Ce sont près de 200 personnes en grande précarité, familles et personnes seules, certaines ayant pourtant un emploi, qui sont menacées d'être mises à la rue.**

Depuis plusieurs mois, la Ville de Lyon sollicite la Préfecture du Rhône pour travailler à la recherche d'une solution pour les occupants du squat Pyramide à Lyon 7<sup>e</sup>. Malgré cette proposition de travail partenarial, les demandes de la municipalité sont toutes restées sans réponse. Ce vendredi pourtant, la Préfète de Région a annoncé l'évacuation du squat. Une opération qui devrait débuter ce lundi 30 octobre. La municipalité est particulièrement inquiète de la situation. Les services de l'Etat n'ont en effet, à cette heure, donné aucun engagement de mise à l'abri de l'ensemble des personnes concernées.

L'annonce d'une évacuation à deux jours de la trêve hivernale, fait sans-précédent dans notre ville, est inacceptable pour la Ville de Lyon. C'est la raison pour laquelle le Maire de Lyon, Grégory DOUCET, a souhaité immédiatement contacter le Ministre du logement, Patrice VERGRIETE. Il lui a proposé de mettre à disposition un gymnase municipal afin que l'Etat, seul compétent en matière d'hébergement d'urgence, puisse réaliser le diagnostic social et sanitaire indispensable et la mise à l'abri des personnes durant cette phase de diagnostic.

Si ce dernier s'est dit sensible à la proposition de la Ville de Lyon, force est de constater que la raison ne l'a pas emportée puisque à l'heure où paraît ce communiqué la représentante de l'Etat dans le Rhône a décidé de maintenir l'évacuation. L'Exécutif municipal regrette profondément cette rupture avec le principe de collaboration qui a permis, depuis 2020, de trouver des solutions dans le respect des personnes comme du Droit.

**La Ville de Lyon rappelle son engagement plein et entier dans la lutte contre le sans-abrisme et regrette cette position de la Préfecture. Cela atteste du bien-fondé du recours engagé contre l'Etat par plusieurs collectivités locales françaises afin de lui demander de remplir ses obligations en matière d'hébergement d'urgence.**